

Propositions gouvernementales

Volet méthodologique

Proposition de négociations salariales sur trois ans portant sur la valeur du point et sur « *l'évolution des grilles en tenant compte de la durée réelle de carrière effectuée par les agents dans la durée, en s'appuyant notamment sur le retour, à hauteur de 50 % des gains de productivité du service public* ».

Proposition de négociations annuelles sur :

- des mesures catégorielles développées dans les différents ministères ;
- l'ajustement du mécanisme de garantie du pouvoir d'achat ;
- un intéressement individuel et/ou collectif ;
- la protection sociale complémentaire et l'action sociale.

Garantie du pouvoir d'achat

Mise en place d'un mécanisme de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) basé sur la comparaison pendant quatre années consécutives entre l'évolution du traitement indiciaire brut et l'évolution de l'inflation. Exemple, pour 2008, période 2003/2007.

Son montant irait de 49 € à 1504 €.

Evolution des propositions ministérielles au cours de la négociation :

- Ce mécanisme n'a pas vocation à être pérenne, des mesures

Commentaires et propositions de la CGT

La CGT n'est pas hostile à un cadre pluriannuel de réflexion, par exemple sur la grille, mais exige des négociations salariales annuelles obligatoires. Nous avons été pour partie entendus.

La CGT conteste le troc salaires contre emplois

Si la référence explicite au non remplacement d'un départ à la retraite sur deux a été retirée dans la version définitive, la mention du « *retour à hauteur de 50 % des gains de productivité* » ne peut que rencontrer notre hostilité.

La CGT conteste la notion même d'intéressement dans la Fonction publique.

De notre point de vue, la protection sociale complémentaire et l'action sociale doivent faire l'objet de négociations particulières.

Suite à l'exigence de la CGT, les comités de suivis réservés aux seuls signataires ont été supprimés du texte.

La mise en place de ce mécanisme constitue la reconnaissance officielle –mais partielle– de la perte de pouvoir d'achat enregistrée depuis des années.

Sur le principe, la CGT conteste le caractère indemnitaire de cette mesure.

Suite aux demandes de la CGT, ont été actés :

- le fait que l'indemnité de sommet de grade de 2007 ne viendra pas en diminution de la GIPA ;
- qu'elle sera étendue à un certain nombre d'agents non titulaires ;

| | |
|---|--|
| <p>spécifiques devront en traiter les causes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - il sera appliqué dans les trois versants de la Fonction publique - les grades dont le sommet est situé à l'indice 985 brut étaient exclus au départ. Ce plafond a été relevé jusqu'à l'échelle lettre B. - le niveau de la GIPA devait être diminué du montant de la prime de fin de grade versée en 2007, cette restriction a été levée ; - accord de principe en vue de l'application aux non titulaires. - injection de points d'indices majorés (de 1 à 4) dans les échelles de la catégorie C. (tableau en annexe). <p>Valeur du point d'indice Proposition initiale : + 0,5 % au 1^{er} mars 2008. Proposition complémentaire : + 0,3 % au 1^{er} octobre.</p> <p>Carrières et indemnités</p> <p>Un bilan sera établi pour chaque corps et cadre d'emploi sur le dispositif promu/promouvables. Examen des déroulements de carrière en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - reconstruire complètement les grilles indiciaires ; - mieux équilibrer ancienneté et valeur professionnelle ; - mieux reconnaître les qualifications. <p>Nouvelle architecture pour les régimes indemnitaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - primes fonctionnelles liées à l'emploi occupé ; - + primes de performance collective et/ou individuelle. | <ul style="list-style-type: none"> - que cette mesure doit avoir un caractère transitoire jusqu'à la reconstruction prochaine de la grille indiciaire. <p>Si les mobilisations unitaires ont contraint le gouvernement à augmenter le point d'indice –ce qu'il se refusait à faire il y a encore quelques semaines- la revalorisation envisagée demeure très insuffisante.</p> <p>La reconstruction de la grille indiciaire est enfin à l'ordre du jour. Pour autant, la plus grande vigilance demeure indispensable sur sa mise en œuvre.</p> <p>La CGT a rappelé sa revendication d'intégration des primes servant de complément salarial dans les traitements et son opposition à la gestion des éléments constitutifs du pouvoir d'achat sur la base de critères de pseudo performance.</p> |
|---|--|

Compte épargne temps

- Assouplissement des conditions d'utilisation. Des dispositions réglementaires seront publiées avant juin 2008.
- Réduction des stocks accumulés au 31 décembre 2007 par monétisation partielle.
- Choix quant au mode de consommation des CET à venir : soit par récupération en temps (congés), soit en épargne retraite par conversion en points dans le régime additionnel (RAFP), soit par monétisation.

Politique sociale

- un groupe de travail associant les organisations syndicales au cours du 1^{er} trimestre 2008 pour suivre l'aboutissement des nouvelles procédures de protection sociale.
- Dans la Fonction publique d'Etat : Mesures liées au logement et au transport dans les grandes agglomération.
- Dans la Fonction publique hospitalière : concertation sur la politique sociale fin 1^{er} semestre 2008.

Pour la CGT, le CET n'est pas un élément de la rémunération. La CGT a exprimé son opposition à la monétisation et plus encore à sa conversion en points d'épargne retraite. Le nombre de jours de CET accumulés est révélateur des emplois supplémentaires nécessaires.

La politique sociale doit être traitée en dehors des négociations salariales et faire l'objet d'une négociation particulière.